

## L'ARCAL DEMAIN ?

Forte de son existence trentenaire, l'ARCAL a développé des activités de bien-être, de loisirs et d'entraide, en donnant satisfaction à des adhérents devenus de plus en plus nombreux au fil du temps. Tout cela a été rendu possible grâce au concours des bénévoles et le soutien de nos partenaires jusqu'à ces dernières années. Mais l'événementiel a changé la donne avec la baisse des effectifs, la réduction puis l'arrêt du versement des subventions aux associations, une situation aggravée par le Coronavirus qui a impacté l'activité économique et les échanges de tout genre, affecté notre quotidien, conduisant par voie de conséquence à une récession sans précédent, et en ce qui nous concerne, à l'absence de nouvelles ressources et de recrutement de nouveaux adhérents qui risque de nous plonger dans une situation critique si la reprise d'activités ne se fait pas.

Dans ce contexte défavorable, des mesures s'imposent de facto pour assurer la pérennité de l'association et surtout celle des délégations locales. Avec la disparition des subventions (40 000 € en 2017 ; 7000 € en 2019), il est en effet apparu que nos structures centralisées actuelles, qui absorbent 60% des cotisations, n'étaient plus adaptées et que le secrétariat général avec ses charges et ses coûts n'était plus justifié.

C'est la raison pour laquelle le Comité Directeur de l'ARCAL (réunion des représentants de toutes les délégations locales) a décidé la mise en place d'une stratégie de REDEPLOIEMENT sur le plan administratif et financier, impliquant la création d'associations locales autonomes qui continueront de s'appuyer sur le nom et le logo ARCAL qui reste une valeur connue et le dénominateur commun de nos actions. L'opération donnera aussi aux associations locales, proches de leurs membres, plus de représentativité vis-à-vis des autres structures locales : municipalités, CCAS, autres acteurs sociaux-économiques. La disparition du Secrétariat Général se traduira enfin par une réduction du montant des cotisations déterminé localement, en fonction des seuls besoins de l'association.

Concrètement, cela signifie que les membres de la Délégation de Metz doivent se réunir dans les plus brefs délais afin de constituer une nouvelle "ARCAL locale" élaborant elle-même ses statuts (conformes au droit local et à ceux du siège), formant son bureau et désignant : président, trésorier et secrétaire (avant le 31/12/2020).

Toutes ces modalités notamment celles de votre adhésion à la nouvelle association, vous seront communiquées en temps utile, mais dans l'immédiat, la Délégation de Metz a besoin de votre soutien, son comité étant ouvert à toutes les personnes qui souhaitent accompagner, collaborer et proposer des actions ou interventions, même ponctuellement !

Notre vision de "l'après" ne peut s'exprimer sans vous, ce qui nous autorise à lancer un appel à candidatures pour devenir membre du comité afin de créer la nouvelle association ou de vous investir comme animateur ou créateur d'activité. **Vous trouverez un encart coupon-réponse joint pour nous faire part de votre choix.**

Comme l'écrivait Molière "le chemin est long du projet à la chose", mais ensemble, il est moins long à parcourir. Une belle occasion pour se retrouver et échanger autour de l'avenir après la crise du Coronavirus (restons optimistes), un avenir pensé et collaboratif en partageant nos expériences et nos envies. Si la situation sanitaire le permet nous espérons aussi vous retrouver bientôt à l'occasion d'une réunion amicale.